



Doc. 14339
28 juin 2017

L'influence politique sur les médias et les journalistes indépendants

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 5.2.3, insérer le paragraphe suivant:

«d'entreprendre une étude exhaustive pour faire apparaître les obstacles à la transparence des médias en ligne et mettre en place des mécanismes effectifs en proposant une réglementation qui prévoira la transparence des médias d'un côté, et la liberté d'expression de l'autre, tout en autorisant l'anonymat sur internet. Plutôt qu'une réglementation d'ordre général, la nouvelle réglementation devra tenir compte de la nature spécifique des médias en ligne.»

Déposé par:

RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
HALICKI Andrzej, Pologne, PPE/DC
HOVHANNISYAN Arpine, Arménie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
POMASKA Agnieszka, Pologne, PPE/DC

1. 2017 - Troisième partie de session

